

ALTERNATIVE **socialiste**



Pour une Europe fédérale et démocratique
Contribution nationale thématique

www.alternativesocialiste.net

Le 29 mai dernier, les Français ont massivement rejeté le projet de constitution européenne. Alors que le Parti socialiste avait appelé à voter oui, il a été désavoué par environ 60 % de son électorat. Les socialistes ne peuvent donc pas faire l'économie d'une réflexion profonde et sereine sur le rejet du projet de constitution européenne : celui-ci révèle une condamnation sans appel du libéralisme qui préside à la construction européenne depuis le milieu des années 1990.

Cette réflexion se fera largement dans les contributions générales. Le but de cette contribution thématique est de tenter d'examiner les raisons institutionnelles et politiques qui sont à l'origine du vote du 29 mai. Le « non » des Français et des Néerlandais doit interroger le Parti socialiste sur le fonctionnement des institutions européennes et plus généralement sur la question même de démocratie en Europe.

I) La crise de la citoyenneté européenne

1) La construction de la citoyenneté européenne est au cœur du programme socialiste pour l'Europe politique

Pour les socialistes, la construction d'une Europe politique doit être au cœur du projet européen afin de dépasser la simple construction d'un espace de coopération économique qui tend de plus en plus à devenir une simple zone de libre échange soumise à toutes les dérives du libéralisme.

Ce n'est donc pas un hasard si la construction d'une Europe politique a connu une réelle accélération avec la mise en place de l'Acte unique (1986) puis du Traité de Maastricht (1992) lors des deux septennats de François Mitterrand. Avec ces deux textes, au-delà d'indéniables avancées institutionnelles, les pays membres de la CEE décidaient d'une innovation majeure : la création d'une citoyenneté européenne.

2) Les décisions politiques prises au niveau européen sont vécues par les populations comme illégitimes

Le formidable espoir qui était né avec la création d'une citoyenneté européenne est pourtant rapidement retombé. Les peuples européens se sont trouvés rejetés de l'Union par des mécanismes de décision trop complexes.

Ces dysfonctionnements structurels des institutions européennes, cette opacité cultivée, se sont aggravés avec l'extension des compétences de l'Union par rapport aux États. Les citoyens européens aujourd'hui comprennent mal finalement qui prend quelle décision.

Enfin, la culture du compromis et des concessions inhérente à toutes les institutions

européennes contribue encore à rendre incompréhensible le fonctionnement de l'Union européenne. Cette logique de la négociation implique aussi qu'obtenir quelque chose sur un sujet signifie nécessairement perdre quelque chose sur un autre sujet. Et ce sont bien les concessions que refusent aujourd'hui de revendiquer les dirigeants européens, laissant ainsi dans l'ignorance du débat politique les citoyens européens.

Dans ces conditions, les décisions prises à Bruxelles ou à Strasbourg paraissent illégitimes au plus grand nombre.

3) Le détachement des citoyens pour la politique européenne se traduit lors des élections

Cette crise de la démocratie européenne est visible depuis déjà plusieurs années. Les élections européennes qui permettent au citoyen de désigner les députés européens constituent l'unique rendez-vous régulier de la démocratie européenne. Pourtant les taux de participation n'ont cessé de chuter, dans l'ensemble, depuis le début des années 1990. Et quand la participation est forte, comme ce fut le cas en France en juin 2004, cela s'explique souvent par la volonté de sanctionner un gouvernement en place.

Cette crise de la démocratie européenne a atteint des sommets lors des dernières élections européennes. Les taux d'abstention dans les nouveaux pays adhérents à l'Union européenne ont atteint jusqu'à 80 %.

Il y a donc une crise de la citoyenneté européenne car les peuples européens sont dessaisis de la réalité politique de l'Union.



II) Les blocages institutionnels de l'Union européenne

1) La Commission européenne : une institution qui échappe au contrôle démocratique des citoyens

Dans le domaine institutionnel, le projet de traité constitutionnel européen (TCE) n'apportait que très peu d'améliorations, et aucune qui soit finalement significative pour les citoyens européens. Ainsi, la Commission européenne parvenait, dans ce projet, à conserver l'essentiel de ses pouvoirs et de son indépendance.

Que ce soit dans le cadre du traité de Nice, ou dans celui désormais obsolète du TCE, la Commission garde l'initiative des lois et le contrôle du budget européen. Pour résumer, alors que ses membres ne sont pas élus, ses pouvoirs sont bien supérieurs à ceux du Parlement européen. En outre, ses travaux demeurent inconnus du grand public. Par exemple, l'élaboration d'une directive se fait dans la plus grande opacité et les citoyens ne sont informés que du projet final, voire seulement de sa mise en place.

Ensuite, la nomination des commissaires n'est qu'indirectement démocratique car elle est le fait de gouvernements des pays membres de l'Union et non directement des citoyens eux-mêmes. Les commissaires ne sont finalement responsables devant personne après leur nomination, ni devant les électeurs, ni devant le Parlement européen, ni même devant les gouvernements ou encore les partis politiques. Ainsi, le parti socialiste français a eu un représentant au sein de la dernière Commission. Une fois nommé, ce commissaire a agi en totale indépendance, sans jamais prendre en compte le fait qu'il représentait non seulement l'ensemble des socialistes français mais aussi toute la gauche gouvernementale, communistes, radicaux et verts compris, car il avait été nommé par le gouvernement Jospin. C'est ainsi que lors des discussions au printemps 2004 sur le projet de directive dite Bolkestein, ce commissaire socialiste n'a manifesté aucune forme d'opposition, alors que ce projet a été ensuite condamné par la quasi totalité de son parti.

Il faut donc revoir en profondeur le fonctionnement de la Commission en s'attaquant en priorité aux problèmes de désignation et de responsabilité des commissaires européens.

2) Le parlement européen : un pouvoir limité, des partis flous, des députés inconnus

Par rapport à la Commission, le Parlement européen n'a que peu de pouvoirs. Les socialistes européens, qui sont attachés à la démocratie parlementaire, doivent avant tout s'employer à rendre au Parlement européen l'initiative des lois. Il est insupportable que cette institution ne soit qu'une chambre de ratification de compromis passés, à l'écart de toute publicité démocratique, à la Commission ou au Conseil des Ministres. Si l'on entre plus dans le détail des prérogatives du Parlement européen, on se rend compte que le projet de traité constitutionnel européen

maintenait des limites inacceptables. La procédure de co-décision laisse à la Commission et au Conseil des Ministres le droit de modifier les textes adoptés par le Parlement. De même, la procédure de conciliation en cas de divergence laisse un rôle important à la Commission, auteur du texte initial.

La question des alliances politiques au sein du Parlement, constitue un autre problème crucial pour le bon fonctionnement de la démocratie au sein de cette instance. Comment peut-on expliquer aux citoyens européens que la participation aux élections européennes est absolument impérative pour la démocratie alors qu'ensuite, l'attitude des députés européens peut contribuer à faire perdre tout sens à l'acte même de voter ? Aujourd'hui, le Parti populaire européen (droite) est majoritaire au Parlement. Pourtant, juste après les élections de juin 2004, des négociations entre dirigeants du PPE et dirigeants du PSE ont abouti à la nomination d'un socialiste espagnol comme Président du Parlement et d'un socialiste français comme Vice-Président. Le but des élections européennes doit être de porter au pouvoir une majorité qui rendra compte de son action et qui pourra ainsi être reconduite ou bien sanctionnée au scrutin suivant. Afin de combattre l'abstention, il est du devoir des socialistes européens de repolitiser les débats au Parlement et d'instaurer un véritable clivage gauche-droite.

Enfin, compte tenu du faible rôle du Parlement dans la vie politique européenne, il faut bien reconnaître que les principaux leaders politiques préfèrent briguer les investitures pour les élections nationales. Les citoyens européens ne connaissent au final que très peu de leurs députés. En outre, pour la plupart des députés européens, la complexité du fonctionnement des institutions européennes incite à constituer une équipe d'« assistants-experts-fonctionnaires ». Les « transferts » d'assistants entre députés européens de gauche et de droite sont ainsi fréquents. Avec des assistants choisis sur des critères administratifs et juridiques et non sur des critères politiques, il ne faut pas s'étonner de voir se tisser d'étranges compromis au Parlement européen.

3) Le poids des institutions intergouvernementales : quand la logique diplomatique supplante la logique démocratique

Au sein des institutions intergouvernementales que sont le Conseil européen et le Conseil des Ministres, les décisions importantes se prennent à l'unanimité. En cherchant à étendre le vote à la majorité qualifiée, les socialistes européens sont sur la bonne voie. Il n'y a, en effet, aucun intérêt à ce que l'on perde son temps à chaque négociation de traité pour savoir qui va récupérer des pourcentages inutiles si, sur les questions essentielles (fiscales, sociales...), n'importe quel État membre de l'Union européenne peut opposer son veto.



Mais pour que les décisions prises lors des Conseils soient vraiment démocratiques, il faudrait développer au sein des gouvernements européens la culture du mandat politique donné par les électeurs et celle ensuite, de la responsabilité des décisions prises lors des négociations. Or, aujourd'hui, les dirigeants européens n'expliquent pas les processus de négociation et s'ils revendiquent les décisions obtenues en leur faveur, ils cachent sciemment ce qu'ils ont dû céder en échange. Tout ceci relève finalement du domaine diplomatique où les citoyens n'ont pas l'occasion de s'immiscer.

De façon plus générale, les dirigeants européens ne cherchent pas à éclaircir les mécanismes de prise de décision. Pire, on peut considérer qu'ils

entretiennent la confusion entre ce qui relève des institutions fédérales et des institutions intergouvernementales. C'est cette confusion qui conduit les gouvernements à rejeter sur « l'Europe », c'est-à-dire sur les institutions fédérales et les fonctionnaires bruxellois, les décisions impopulaires. Difficile dans ces conditions de faire aimer l'Europe actuelle.

Très clairement, si le traité constitutionnel européen a été rejeté par les Français et les Néerlandais, c'est en partie parce que les avancées institutionnelles qu'il contenait étaient bien trop négligeables pour répondre à la crise de la démocratie européenne.

III) Sortir de la crise de légitimité démocratique de l'Union européenne par la mise en œuvre d'une Europe fédérale

1) Militer pour l'instauration d'une culture démocratique au sein des institutions européennes

Aujourd'hui, les socialistes européens ont une responsabilité historique. Après avoir été à l'origine de la création d'une Europe politique, ils doivent maintenant s'employer à lui donner une existence réelle. Ils doivent être les initiateurs de la transition entre une Europe techno-diplomatique et une Europe démocratique où les membres des institutions européennes seraient responsables devant les citoyens européens.

C'est avant tout sur la Commission que doivent porter les efforts de rénovation démocratique. En ce qui concerne le processus de désignation des commissaires, on peut, dans un premier temps, maintenir son origine intergouvernementale. L'élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen était une des rares avancées institutionnelles proposées par le traité constitutionnel européen. Mais dans le texte cette élection se réduisait, pour beaucoup, à une simple ratification du choix préalable des États. Il faut aujourd'hui reprendre cette idée en lui donnant plus de consistance, c'est-à-dire en laissant aux représentants des citoyens européens le libre choix du candidat en fonction des majorités politiques issues des élections.

Il faudrait enfin donner au Parlement un réel pouvoir par rapport à la Commission. Non seulement il doit récupérer la pleine initiative des lois et le contrôle du budget européen, mais en plus il devrait pouvoir censurer un commissaire en exercice, en fonction des travaux présentés par celui-ci. Ce mécanisme permettrait d'insérer un contrôle d'ordre fédéral dans une institution au départ intergouvernementale.

Toutes ces mesures doivent s'entendre comme des dispositifs de transition vers un véritable État fédéral européen où la Commission céderait la place à un gouvernement qui serait l'émanation des majorités créées au sein du Parlement européen lors des élections européennes.

2) De nouveaux rapports entre députés et citoyens européens

Toutes ces évolutions ne se feront pas facilement. Elles devront être contenues dans un nouveau projet de Constitution européenne qui serait cette fois rédigé par une Assemblée constituante européenne que les citoyens européens éliraient en 2009.

Mais dès maintenant, en prévision de ces élections de 2009, les socialistes européens peuvent défendre une proposition qui pourrait améliorer très nettement la démocratie parlementaire européenne. Pour cela, il faut réformer le système de scrutin de liste aux élections européennes. Avec ce système, les députés européens ne sont pas responsables directement devant leurs électeurs mais devant les partis politiques européens. Si un député souhaite obtenir une nouvelle investiture lors des élections suivantes, ce qui compte, ce ne sont pas les rapports qu'il établit avec les citoyens mais son implication dans l'appareil du parti. Le découpage en grandes régions électorales lors du dernier scrutin en France peut déjà être considéré comme une bonne idée qui reste encore à développer. On pourrait envisager, dans un premier temps, de retravailler ce découpage électoral en augmentant le nombre des régions, ce qui réduirait encore les listes et permettrait de rapprocher députés et citoyens. Mais les socialistes européens pourraient finalement se demander s'il ne serait pas souhaitable d'instaurer un scrutin uninominal à deux tours qui se déroulerait sur des circonscriptions adaptées, sur le modèle des élections législatives françaises. Cette modification ne pourrait se faire qu'en y ajoutant une dose de proportionnelle qui corrigerait ainsi les désavantages de la logique majoritaire et du lien entre député européen et territoire. Avec cette réforme, les citoyens européens connaîtraient directement leur député et pourraient vérifier précisément son attitude lors des votes. À moyen terme, on peut considérer que l'instauration de cette mesure permettrait de mettre fin aux accords contre-nature qui peuvent aujourd'hui se nouer au Parlement



européen. En élisant directement un député, le citoyen européen pourrait suivre plus facilement, à travers cette incarnation, les débats politiques européens et contrôler, par le vote lors de la législature suivante, la cohérence des alliances politiques. Cette mesure conduirait aussi au développement des partis européens qui ne sont aujourd'hui que des cartels hétéroclites de partis nationaux.

Toute réforme du mode de scrutin devra être présentée à l'ensemble des pays membres de l'Union afin d'essayer d'obtenir une homogénéité dans la procédure électorale de désignation des parlementaires européens.

Enfin, dans le détail du fonctionnement du Parlement européen, il faudra imposer la culture de la majorité, tout en laissant un certain pouvoir de blocage aux minorités.

3) Renforcer le fédéralisme

Le renforcement d'une Europe fédérale est, au final, la seule solution pour donner à la citoyenneté européenne toute sa mesure. Pour que le citoyen se sente concerné par le fonctionnement de l'Union européenne, il faut qu'il puisse se référer à un État aux institutions claires et dont les dirigeants sont désignés par lui et responsables devant lui. Cela signifie nécessairement l'élaboration d'une Europe fédérale.

Dans ces conditions, c'est toute la construction européenne depuis 1992 qui doit être repensée. Maintenant que le TCE est rejeté, les socialistes français doivent aujourd'hui défendre auprès du PSE un vrai projet politique pour l'Europe, en commençant par poser clairement la question des

coopérations renforcées. En effet, la facilitation des coopérations renforcées constitue un premier pas vers cette Europe fédérale que les socialistes appellent de leurs vœux. Sur ce sujet, il faut revenir aux exigences formulées dans un texte adopté à l'unanimité par le Conseil national du parti, le 10 octobre 2003 : « *Les mécanismes de coopération renforcée entre les États membres doivent être assouplis, afin de permettre à un groupe de pays volontaires de se constituer* ».

Enfin, la création d'un État fédéral européen, dont les politiques seront menées par des dirigeants élus et responsables directement devant l'ensemble des citoyens européens ne peut avoir de sens que si l'on décide de doter cet État d'une réelle capacité d'action. Il faut ainsi nécessairement augmenter le budget européen, notamment grâce à la création d'un impôt européen. Les citoyens européens sauraient alors précisément quelle part de leur revenu est employée au fonctionnement et à l'approfondissement de l'Union européenne. Mais dès maintenant, les socialistes européens doivent ensemble défendre l'idée d'une relance rapide du budget européen. Il faut en effet travailler rapidement à chiffrer l'effort à consentir pour mener une politique efficace de relance économique en Europe et pour aider au développement des nouveaux entrants. Or, les socialistes se sont aussi mis d'accord, le 10 octobre 2003, sur la nécessité de doter l'Europe « *d'un gouvernement économique, disposant d'un budget suffisant et d'un impôt, pouvant recourir à l'emprunt pour financer de grands travaux d'intérêt européen, la recherche, l'innovation, et garantir la cohésion sociale et territoriale* ».

Aux déclarations incantatoires visant à dépasser les clivages entre le oui et le non au traité constitutionnel européen, il faut maintenant substituer des propositions concrètes afin de redonner du sens au projet socialiste d'Europe politique. Comme cela a été fait dans ce texte, il faut ainsi revenir à ce qui nous rassemblait avant le référendum interne.

Répondre à la crise de la démocratie européenne doit être une des priorités fixées par le programme socialiste pour 2007. Nous, socialistes français, devons poursuivre les discussions avec nos camarades européens afin d'apporter des remèdes à cette crise. Nous ne pouvons continuer à cautionner des pratiques politiques qui font haïr l'Europe et invitent au repli nationaliste. Si les élections nationales servent à désigner des gouvernements qui n'assument pas leur politique européenne, et si les élections européennes ne permettent pas de désigner clairement des représentants responsables devant les citoyens et ayant un véritable pouvoir, alors l'abstention n'a pas fini d'augmenter et les partis qui cultivent la haine de l'Europe, et plus généralement la haine de l'autre, n'ont pas fini de se développer.

La création d'un État fédéral européen avec des institutions simplifiées et appréhendables par tous les citoyens européens doit faire partie des priorités des socialistes français tant pour le programme de 2007 que dans leurs discussions avec leurs camarades européens : elle représente, au final, la meilleure façon de construire l'Europe sociale que nous désirons tous.

Signataires :

Bastien RECHER (CF 75), Mehdi ALLAL, Jean-Claude ARROUGÉ, Michel BERTHEL, Matthieu BRASSE, Christiane CAUSSE (CF 09), François CHARMONT (CFC 75), Pascal CHERKI (CN, Maire Adjoint de Paris), Martine CHRETIEN-MASSON, Julien COLLETTE (BF 76), Françoise DEPIERRE, Soulé DIAWARA (BF 75), Michel FANTON, Salima FANTON, Léa FILOCHE, Lisa FRATACCI (CF 75), Jean-Claude GAILLET (CF 76), Mathieu HANOTIN (SBN MJS), Patrick JEANNE (Maire de Fécamp, Vice-Président du Conseil Général de Seine-Maritime), Jacques KERMEN, Flavie MARTIN, Isabelle MARTIN (BN), Michèle NEUFELD, Jacques QUEDEVILLE, Marie-José RAYMOND-ROSSI (BF 75, Conseillère régionale d'Île-de-France), David RHODES, François-Mathieu ROBINEAU, Marie-Claude RICHET (BFA 75), Martial SAUNIER, Merché ZUNIGA (CF 75)

